

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1124

49 – MAINE-ET-LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGERS

Ventes et cessions

525 327 052 RCS Angers.

SADAHE.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 333332,00 EUR.

Adresse : 4 Rue Maryse Bastié, 49240 Avrillé.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : DJF SARL à associé unique au capital de 125 006 € Siège social : 4 Rue Maryse Bastié 49240 AVRILLE 949 203 541 R.C.S. ANGERS Absorbante AVIS BODACC Annule et remplace l'annonce parue au BODACC les lundi 23 et mardi 24 octobre 2023 BODACC « A » Annonce n°896 : 1-Il a été mis en place la fusion simplifiée par voie d'absorption de la société SADAHE (525 327 052 RCS ANGERS) par la société DJF sous le régime de l'article L.236-12 du Code de commerce à jour de l'ordonnance n°2023-393 du 24 mai 2023. 2- L'évaluation de l'actif et du passif de la société SADAHE dont la transmission à la société DJF a eu lieu, est la suivante : • Montant de l'actif : 1.392.514,56 € • Montant du passif : 612 722,57 € • Soit un actif net de 779 791,99 € La présente évaluation des valeurs d'apports est faite au regard des valeurs comptables définitives arrêtées au 31 mars 2023 et des opération intercalaires identifiées. Les Parties ont entendu donner à l'opération un effet rétroactif d'un point de vue comptable et fiscal au 1er avril 2023 à 0h01. 3 – La société DJF, société absorbante détenant 90 % au moins des actions de la société SADAHE, société absorbée, il n'a été procédé à aucun échange de titre ni à aucune augmentation du capital, sauf pour l'associé minoritaire de la société absorbée qui a rejeté l'offre de rachat de ses actions. L'associé minoritaire a reçu des parts sociales de la société absorbante en échange de ses actions de la société absorbée selon un rapport d'échange égale à 4,23 parts sociales environ de la société absorbante pour 1 action de la société absorbée, soit une augmentation de capital de 6.302 € au sein de la société absorbante. 4 – Montant de la prime de fusion : 132 706,57 €. 5 - Montant du mali de fusion : 446 590,34 €. 6 - Le projet de fusion établi le 19/10/2023 a été déposé au greffe du tribunal de commerce d'ANGERS, le 20/10/2023 au nom des sociétés DJF et SADAHE. Pour avis.